



Votre Conseil régional de l'Ordre

Vos conseillers titulaires :

Gérard SOULIER, président
Elisabeth LEROUX, vice-présidente
Sylvain COACOLO, trésorier
Michel DESPALLE, secrétaire général

Vos conseillers suppléants :

Martine AUBIN
Michel FAURE
Sylvie LEFAIVRE

Permanence au CROPP le 1^{er}
mercredi de chaque mois 18h-20h.- Le
Président reçoit sur RDV auprès du
secrétariat

----- **Agenda 1^{er} semestre :**

16/01/13 : réunion Bureau
13/03/13 : réunion Bureau
17/04/13 : réunion Conseil
29/05/13 : réunion Bureau
03/07/13 : réunion Conseil

----- **Sommaire :**

Pge 1 : Editorial – agenda ...

Pge 2 : Rencontres avec les
partenaires de santé...

Pge 3 : Code de déontologie, vous
retiendrez ...

L'accessibilité ...effective au 1^{er}
janvier 2015.

Pge 4 : Démographie en Auvergne

Mouvements du Tableau

Petites annonces.

www.onpp.fr

Chère Consoeur, Cher Confrère,



que du Milieu Médical.

Nous avons organisé au CROPP Auvergne une rencontre avec Madame André (Médecin chargée de missions auprès de François Dumuis, Directeur de l'Agence Régionale de Santé - ARS) en présence des deux représentants des deux syndicats régionaux que nous avons invités, afin qu'il nous soit expliqué le rôle de l'Agence et l'implication des pédiçures-podologues dans la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires).

Nous avons également rencontré lors de l'audition des représentants des professionnels de santé par la CPAM, le Directeur Général, Gérard Morand, et le Président, Jean-Michel Reberry, pour exposer les spécificités et la problématique de notre profession dans son environnement concurrentiel.

Pour mieux nous faire connaître des Médecins et des maisons de retraite, nous avons été reçus par Jean Chazal, Doyen de la Faculté de Médecine ainsi que par le Doyen Roger Cluzel, son prédécesseur, pour la mise en place d'une information concernant notre profession à tous les futurs médecins avant leur installation et nous projetons de rencontrer les différents ordres médicaux.

Nous participons hebdomadairement aux rencontres de l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales) afin de contribuer à la dynamique des professionnels libéraux.

L'ensemble des conseillers, tous solidaires et impliqués, sont mobilisés pour défendre les intérêts de la profession et restent attentifs à toutes vos suggestions.

Gérard Soulier, Président

Représentation de la profession :

17 janvier	UNAPL : Invitation du Président J. P. BRENAS
20 février	UNAPL du Puy-de-Dôme
8 mars	CESER : l'auto saisine sur les professions libérales
23 mars	Salon de la podologie – représentation du CROPP

CESER : Conseil Economique, Social et Environnement Régional

UNAPL : Union NATIONALE des Professions Libérales

Pages Jaunes :

Toute insertion payante doit faire l'objet d'une demande de dérogation écrite auprès du Conseil régional de l'Ordre.
(joindre le bon de commande à votre courrier ou courriel).

19 décembre : Audition des représentants des professionnels de santé orchestrée par l'Assurance Maladie du Puy-de-Dôme

En dehors de la mission de service public de l'Assurance Maladie, de nombreux sujets et problématiques ont été abordés selon les professions de santé. **En ce qui concerne notre profession**, le Président est intervenu ; ci-joint extrait du compte rendu de la CPAM :

« évoque la faible démographie des podologues faisant que la profession n'est pas toujours bien connue, précise que la majorité des actes de podologie n'est pas conventionnée et que le tarif des actes pris en charge par l'Assurance Maladie n'a pas été revalorisé depuis 39 ans.

Il évoque la problématique du renouvellement des semelles orthopédiques. Si l'obligation pour le patient de consulter le médecin pour obtenir une ordonnance a été supprimée, il apparaît que sans nouvelle prescription médicale, les semelles ne sont pas remboursées par la Caisse. Les professionnels voyaient en cette facilité une avancée mais elle n'a pas eu lieu.

Il en vient à l'obligation de formation pour les soins dispensés aux patients diabétiques en faisant état de l'impossibilité à la mettre en œuvre dans la région pour des raisons organisationnelles et de moyens. Il souhaiterait que la Caisse précise les conditions ouvrant droit à la prise en charge de ces actes. Il conclut son intervention en soulignant le faible poids de la podologie dans les dépenses de l'Assurance Maladie ».

Plus d'infos sur <http://www.onpp.fr/cropp/auvergne/actualites-regionales-dAuvergne.html>

8 mars : Conseil Economique et Social et environnemental d'Auvergne (CESER) :

Le CESER vient de leur consacrer une étude.

« 12500 entreprises libérales en Auvergne (700000 en France) ; leur chiffre d'affaires s'élève à 3,1 milliards d'euros... On dénombre 7800 entreprises de la santé et leur chiffre d'affaire s'élève à 1,8 milliard d'euros. Les infirmiers et les sages-femmes sont les plus présentes sur le territoire régional ; les pharmacies réalisent la moitié du chiffre d'affaires du médical... les femmes sont les plus nombreuses... l'âge moyen est de 46.2 ans.

Le libéral a progressé ces vingt dernières années, notamment dans le domaine de la santé... »

<http://www.cesdefrance.fr>

Un extrait du rapport du 8 mars sur les pédicures-podologues de notre région est mis en ligne **sur www.onpp.fr**
- Auvergne – Infos

Nous retiendrons aussi que le CESER a estimé que « *la création d'une école en Auvergne aurait un intérêt si elle était liée à l'école de masseurs-kinésithérapeutes.* »

13 mars : le Docteur Marie-Françoise André

en charge de nouvelles missions plus transversales et plus médicales auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) François Dumuis, nous a présenté dans son ensemble l'Agence régionale de santé (ARS) en Auvergne. Les ARS mettent en œuvre la politique définie par le Ministère de la santé ; elles ont un plan stratégique de santé (PSRS) au niveau régional ; elles disposent d'un budget et en trouvent d'autres mais elles doivent maîtriser les coûts. Les ARS sont et resteront à l'écoute des professionnels de santé.

Madame André s'est attardée sur le Projet régional de santé, arrêté le 25 avril 2012 pour cinq ans ; il est le document de référence pour les acteurs de santé en Auvergne. Les orientations et les actions qu'il préconise doivent permettre aux Auvergnats de préserver ou retrouver un bon état de santé, de conserver leur autonomie... »

Le Projet régional de santé 2012-2016 : « pour construire la sante de demain : un plan stratégique, 3 schémas d'organisation, 7 programmes ». Consulter la synthèse sur le site de l'ARS :

http://www.ars.auvergne.sante.fr/fileadmin/AUVERGNE/ARS_auvergne/votre_ars/PRS_MINI_SITE/document/synthese_PRS_ARS_VF.pdf

Un débat a suivi sur les Unions régionales des professionnels de santé (URPS), les diplômes étrangers, la formation continue, les maisons pluridisciplinaires... consulter le compte rendu sur :

<http://www.onpp.fr/cropp/auvergne/actualites-regionales-dAuvergne.html>

INFOS REGIONALES

sur www.onpp.fr Auvergne

CONSULTEZ LES DIFFERENTS COMPTES RENDUS

Le Code de déontologie : (publication au journal officiel du 18 novembre 2012 du décret N°2012-1267 du 16 novembre 2012 portant modification du code de déontologie des pédicures-podologues).

Vous retiendrez principalement :

- le pédicure-podologue doit informer son Conseil régional de toute modification survenant dans sa situation et ses conditions d'exercice **Art. R.4322-32**
- le pédicure-podologue entretient et perfectionne ses connaissances dans le respect de son obligation de développement professionnel continu (DPC) **Art. R.4322-38**
- l'autorisation par le Conseil régional pour la création d'un cabinet secondaire est donnée sur une durée non limitée dans le temps mais elle peut être retirée à tout moment si les conditions de l'**Art. R.4322-79** ne sont plus remplies
- la durée de la collaboration libérale ne peut excéder quatre années. Passé ce délai, les modalités de la collaboration seront renégociées. **Art. R.4322-89**

L'accessibilité de tous les établissements recevant du public (ERP) : **effective au 1^{er} janvier 2015**.
les cabinets de pédicures-podologues existants doivent se conformer aux obligations d'accessibilité des personnes handicapées ; Il est possible de ne mettre qu'une partie du cabinet en conformité. « *Des mesures dérogatoires pourront être prononcées...les démarches à suivre...* » (pages 14 et 16 REPERES n°11) – (pages 34 à 49 du guide sur l'accessibilité)

Les professionnels qui ne satisferont pas leurs obligations →→ la suite sur REPERES n° 23

Les normes d'accessibilité concernent : l'entrée, l'accueil, la salle d'attente, la salle de soins, les sanitaires, les portes et les escaliers, les aérations (VMC) ; le stationnement (même si cela est du domaine des pouvoirs publics)
Les normes électriques, incendies et les risques liés à l'habitat sont à relire (pages 8 à 13 REPERES n° 11)

La plupart d'entre nous sont classés en 5^e catégorie ; nous devons respecter les prescriptions techniques d'accessibilité applicables au neuf dans au moins une partie de l'établissement (**page 9 du guide**)...

Consultez (avec vos codes d'accès) **le guide sur l'accessibilité** mis à votre disposition sur www.onpp.fr
ESPACE RESERVE – vos outils – guides professionnels ou <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Publication-du-guide-Les-locaux.html>

Pour télécharger vos contrats...

<http://onpp.fr/extranet/outils/contrats-types-modeles-contrats.html>

La télétransmission : www.onpp.fr - Liens utiles – sites administratifs OU
<http://www.ameli.fr/professionnels-de-sante/pedicures-podologues/exercer-au-quotidien/la-teletransmission/1-8217-equipement-necessaire.php>

ESPACE RESERVE

A consulter les derniers articles sur www.onpp.fr

La Fish pédicure – les dispositifs médicaux

Focus

DEMOGRAPHIE PROFESSIONNELLE : Au 1er mars 2013, le tableau de l'Ordre compte 166 pédicures-podologues en région Auvergne (165 libéraux et 1 salarié) avec 36.36% Hommes et 63.64% Femmes ; en cinq ans, l'Auvergne enregistre une progression de 16.8 % de professionnels. Il y a 55 cabinets secondaires dont l'implantation reste stable, 6 sociétés civiles de moyen (SCM) et 4 exercices en commun. On compte 19 collaborateurs et 2 remplaçants.

AGE DANS L'ANNEE 2013	TOTAL PAR TRANCHE	%	03	%	15	%	63	%	43	%
66 ans et plus	8	4,8	4	8,0	0	0,0	4	5,7	0	0,0
65 à 60 ans - (1949 à 1953)	15	9,0	4	8,0	3	18,8	6	8,6	2	6,7
59 à 50 ans - (1954 à 1963)	27	16,3	10	20,0	2	12,5	11	15,7	4	13,3
49 à 40 ans - (1964 à 1973)	35	21,1	6	12,0	3	18,8	18	25,7	8	26,7
39 à 30 ans - (1974 à 1983)	53	31,9	16	32,0	7	43,8	19	27,1	11	36,7
29 à 23 ans - (1984 à 1990)	28	16,9	10	20,0	1	6,3	12	17,1	5	16,7
TOTAL	166	100	50	100	16	100	70	100	30	100

MOUVEMENTS DU TABLEAU : du 1er janvier 2013 au 31 mai 2013

Cabinets secondaires :

Cabinets principaux :

Transferts en région Auvergne :

Départ vers l'Île de France

Ouverture le 13 mars 2013 à St Paulien (43) par **Delphine PELAZZA**
Ouverture le 17 avril 2013 à Neuilly-le-Réal (03) par **Olivier SAGE**
Ouverture le 30 janvier 2013 à Chamalières par **Floriane DENIS**

Aude BERNIER – 63970 AYDAT – Collaborateur
Cécile DE MOURGUES – 43000 LE PUY-EN-VELAY – Titulaire
Ameline MAACHA – 03100 MONTLUCON - Collaborateur

Cessions cabinets :

AURILLAC : Pierre NIEMCZYNSKI au 0471487443 ou 0681044889
CLERMONT-FD : Gérard SOULIER au 0473933650 ou 0620310450
VICHY : Aurélie BOYER au 0470315715 ou 0681991657

PETITES ANNONCES

Matériel : Fauteuil électrique « Podoplus » bleu ciel de chez Coblenz – TBE – (Pédales et vérin neufs) Prix : 780 Euro (à débattre) – contacter **Valérie PERU** au 0629938923

Offre de remplacement sur St Pourçain et Cusset (03) : pour 2 ou 3 premières semaines d'août, contacter **Géraldine** ou **Gaël GUEZENNEC** au 0614461096 ou 0470592376

Le CROPP Auvergne sera fermé :

*du 5 août au 23 août 2013
Reprise le 26 août*

CROPP Auvergne

*Ibis avenue de la République - 63100 Clermont-Ferrand
T 04.73.90.82.58 – email : contact@auvergne.cropp.fr*

Permanences lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 - 13h15 à 16h45
Secrétaire administrative : **Catherine COULON**

Dépôt légal : février 2013 – tirage 200 exemplaires – ISSN en cours